LURE

PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU LUNDI 14 AVRIL 2025
DÉBUT DE LA SÉANCE : 19h00
FIN DE LA SÉANCE : 20h25

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 14 avril, le Conseil Municipal de la Commune de LURE, convoqué à la date du 8 avril 2025, s'est réuni au Salon BELTRAME-PATY de l'Hôtel de Ville à LURE, sous la présidence de **Monsieur Éric HOULLEY, Maire de LURE**, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121-7 à L.2121-34).

Effectif légal du Conseil Municipal : 29
Membres du Conseil en exercice : 27

Étaient présents : M. Éric HOULLEY, Maire, M. Stéphane FRECHARD, Mme Karine GUILLEREY, M. Jérôme LAROCHE, Mme Christelle CONTEJEAN, M. Pascal GAVAZZI, Mme Pierrette DEMESY, M. Laurent MONNAIN, Mme Virginie LUTHRINGER, M. Hamid ZOUGGARI, Mme Nathalie WATBLED, M. Thibaud GRENARD, Mme Camille QUENOT, Mme Agnès GALMICHE, M. Rachid MERZOUG, Mme Laurence HERTZ-NINNOLI, M. Joël HACQUARD, M. Michel WENDE, Mme Sophie ROMARY-GROSJEAN, Mme Rachel ROLLAND, Mme Isabelle ARNOULD

Étaient absents représentés : Mme Kalida LATRECHE représentée par M. Thibaud GRENARD, Mme Marie-Claire THOMAS représentée par M. Hamid ZOUGGARI, M. Charles VALDENAIRE représenté par M. Stéphane FRECHARD, Mme Mélanie CHAGNOT représentée par Mme Isabelle ARNOULD, M. Adrien ANTOINE représenté par M. Pascal GAVAZZI

Était absent : M. Mikayil AKALIN

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte à 19 H 00, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil nomme l'un de ses membres, **Madame Rachel ROLLAND,** pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Secrétaire de séance : Madame Rachel ROLLAND

1. COMMISSION RESSOURCES HUMAINES – FINANCES – SPORTS – AFFAIRES GÉNÉRALES – ÉVENEMENTS

1.1. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 février 2025
1.2. Compte-rendu de délégation au Maire en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales – Information au Conseil Municipal
1.3. Création et suppression d'un emploi permanent à temps complet au service des Sports
1.4. Création d'un emploi permanent à temps complet au Pôle des Affaires d'Intérêt Général et Juridiques
1.5. Dispositif « Titres restaurant » et choix de la forme dématérialisée « Renouvellement du contrat
1.6. Régime indemnitaire pendant les congés pour raison de santé – Modification
1.7. Personnel : Tableau des effectifs – Mise à jour
1.8. Adoption des comptes de gestions – Exercice 2024
1.9. Budget ville de LURE – Adoption du Compte Administratif 2024
1.10. Budget Bois et Forêt – Adoption du Compte Administratif 2024
1.11. Budget ZAC des Prés la Côte – Adoption du Compte Administratif 2024
1.12. Budget ville de LURE – Affectation du Résultat du Compte Administratif 2024
1.13. Budget Bois et Forêt – Affectation du Résultat du Compte Administratif 2024
1.14. Budget ZAC des Prés la Côte – Affectation du Résultat du Compte Administratif 2024
1.15. Budget Primitif 2025 – Ville de LURE
1.16. Budget Primitif 2025 – Bois et Forêt
1.17. Budget Primitif 2025 – ZAC des Prés la Côte
1.18. Autorisations pluriannuelles – Exercice 2025
1.19. Subvention d'équilibre 2025 au CCAS de LURE
1.20. Subventions aux associations – Exercice 2025
1.21. Forêt communale – Complément à l'état d'assiette, dévolution et destination des coupes de l'année 2025 (délibération du 23 septembre 2024)
1.22. Aménagement forestier – demande de subvention - parcelle 34_rl (surface 5.43 ha) – annulation de travaux
1.23. Motion pour le maintien et le développement de la ligne BELFORT-LURE-ÉPINAL

2. COMMISSION CULTURE – PATRIMOINE - SOCIAL – POLITIQUE DE LA VILLE – ÉDUCATION – JEUNESSE – JUMELAGE

2.1. Acquisition de matériel technique pour les espaces culturels – Demande de subvention au Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté

2.2. Subvention aux coopératives scolaires des écoles élémentaires et maternelles luronnes dans le cadre des crédits scolaires (dotations bus, coopératives, actions culturelles)
2.3. Demande de subventions des écoles primaires pour l'affiliation à l'USEP au titre de l'année scolaire 2024-2025
2.4. Subvention à la coopérative scolaire du Groupe Scolaire Pologne (Élémentaire et Maternelle) pour l'achat de matériel de motricité

3. COMMISSION TRAVAUX – BATIMENTS – URBANISME – HABITAT – SÉCURITÉ – ÉCOLOGIE – CADRE DE VIE – COMMERCE

3.1. Choix du maître d'œuvre école maternelle Michel NOIR – Information
3.2. Aire de jeux – Demande de subvention

4. QUESTIONS DIVERSES

Une retransmission vidéo via FACEBOOK LIVE a été réalisée en direct. Le Conseil Municipal a été également ouvert au public.

Monsieur Éric HOULLEY, Maire, après avoir procédé à l'appel et constatant le quorum, déclare la séance ouverte. Madame Rachel ROLLAND est désignée secrétaire de séance.

1. COMMISSION RESSOURCES HUMAINES – FINANCES – SPORTS – AFFAIRES GÉNÉRALES – ÉVENEMENTS

1.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FÉVRIER 2025

Rapporteur : Monsieur Éric HOULLEY, Maire,
L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,
Le Conseil Municipal,

- **ADOPTE** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 février 2025.

1.2. COMPTE RENDU DE DÉLÉGATION AU MAIRE EN VERTU DES ARTICLES L.2122-22 ET L.2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES – INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Monsieur Éric HOULLEY, Maire,
L'exposé entendu,
Le Conseil Municipal,

- **PREND ACTE** des décisions ci-dessous :

DÉCISIONS EN DATE DU 25 FÉVRIER 2025

Objet : Mise à disposition gratuite du domaine public de la commune – 4 places de stationnement devant le Centre d'Intervention Principal de LURE (1 rue Parmentier) – Toutes les places de stationnement situées de part et d'autre de la Salle Polymnie (2 rue Parmentier) – Toutes les places de stationnement Square Charles de Gaulle et le long du lac de la Font – Vendredi 14 mars 2025 – Passation de commandement SDIS 70

La Ville de LURE met gratuitement à la disposition du SDIS de la Haute-Saône, 4 places de stationnement devant le Centre d'Intervention Principal de LURE (1 rue Parmentier), toutes les places de stationnement situées de part et d'autre de la salle Polymnie (2 rue Parmentier) et toutes les places de stationnement du Square du Général de Gaulle et celles situées le long du lac de la Font, le vendredi 14 mars 2025, et ce, afin d'y stationner des véhicules, à l'occasion de la passation de commandement qui se déroulera à la Caserne des Sapeurs-Pompiers de LURE.
Les Services Techniques de la Ville de LURE installeront des panneaux réglementaires 48h00 avant.
La Ville de LURE décline toute responsabilité en raison d'accidents qui pourraient survenir à cette occasion. Le SDIS de la Haute-Saône est tenu pour seul et entier responsable de tous accidents causés aux tiers par la suite de cette occupation temporaire du domaine public de la commune.

Objet : Mise à disposition gratuite du domaine public de la commune – 1 place de stationnement devant le 13 avenue Carnot à LURE – Samedi 1er mars 2025 – Anniversaire de la Boulangerie « La flûte luronne » - Monsieur Anthony DOZIÈRE

La Ville de LURE met gratuitement à la disposition de Monsieur Anthony DOZIERE – Gérant de la boulangerie « La Flûte Luronne » - le samedi 1er mars 2025 de 7h00 à 15h00, une place de stationnement devant le 13 avenue Carnot à LURE, et ce, afin d'y installer une table pour offrir des viennoiseries à l'occasion de l'anniversaire de la boulangerie.
Les Services Techniques de la Ville de LURE installeront des panneaux réglementaires 48h00 avant.
La Ville de LURE décline toute responsabilité en raison d'accidents qui pourraient survenir à cette occasion. Monsieur Anthony DOZIERE – Gérant de la boulangerie « La Flûte Luronne » est tenu pour seul et entier responsable de tous accidents causés aux tiers par la suite de cette occupation temporaire du domaine public de la commune.

DÉCISION EN DATE DU 04 MARS 2025

Objet : Mise à disposition gratuite du domaine public de la commune – Square Charles de Gaulle et toutes les places de stationnement au droit de la caserne des Sapeurs-Pompiers – Dimanche 6 avril 2025 de 6h00 à 20h00 – Brocante du Sapeur organisée par le Comité du Sapeur

La Ville de Lure met gratuitement à disposition du Comité du Sapeur représenté par son Président, Monsieur Joël BROUILLARD, le Square Charles de Gaulle et toutes les places de stationnement au droit de la caserne des Sapeurs-Pompiers à LURE, du vendredi 4 avril 2025 – 12h00 au lundi 7 avril 2025 – 12h00, et ce afin d'organiser une brocante dite « du Sapeur » le dimanche 6 avril 2025 de 06h00 à 20h00.

Une signalisation réglementaire sera mise en place par les Services Techniques de la Ville de LURE 48h00 avant la manifestation.

En fin de manifestation, le Comité du Sapeur est tenu de rendre propre le domaine public de tous détritus.

La Ville de Lure décline toute responsabilité en raison d'accidents qui pourraient survenir à cette occasion. Le Comité du Sapeur est tenu pour seul et entier responsable de tous accidents causés au tiers par la suite de cette occupation temporaire du domaine public de la commune.

DÉCISION EN DATE DU 7 MARS 2025

Objet : Mise à disposition gratuite du domaine public de la commune – Esplanade Charles de Gaulle (partie comprise entre la rue des Jardins et le n° 11 Esplanade Charles de Gaulle) et la cour du Centre Jeanne Schlotterer à LURE – Vendredi 18 avril 2025 de 8h00 à 13h00 – « Rallye piétons » organisé par l'Association Prévention MAIF

La Ville de LURE met gratuitement à disposition de l'Association Prévention MAIF, représentée par Madame Martine BILLE, l'Esplanade Charles de Gaulle (partie comprise entre la rue des Jardins et le n°11 Esplanade Charles de Gaulle) ainsi que la cour du Centre Jeanne Schlotterer à LURE, et ce afin d'organiser un « Rallye Piétons » le Vendredi 18 avril 2025 de 8h00 à 13h00.

Une signalisation réglementaire et des barrières de sécurité de type Vauban seront mises en place par les Services Techniques de la Ville de LURE à partir du mardi 15 avril 2025 à 14h00 (à la suite du marché hebdomadaire) sur l'Esplanade Charles de Gaulle et dans la cour du Centre Jeanne Schlotterer.

En fin de manifestation, l'Association Prévention MAIF veillera à rendre le domaine public propre de tout détritus.

La Ville de LURE décline toute responsabilité en raison d'accidents qui pourraient survenir à cette occasion. L'Association Prévention MAIF est tenue pour seule et entière responsable de tous accidents causés au tiers par la suite de cette occupation temporaire du domaine public de la commune.

DÉCISION EN DATE DU 11 MARS 2025

Objet : Mise à disposition gratuite du domaine public de la commune – 2 places de stationnement devant le 30 rue de la Gare à LURE – Samedi 15 mars et dimanche 16 mars 2025 – Déménagement – Madame Éléonore MATOSEVIC

La Ville de LURE met gratuitement à disposition de Madame Éléonore MATOSEVIC – 30 rue de la Gare 70200 LURE, 2 places de stationnement devant le 30 rue de la Gare à LURE les samedi 15 mars 2025 et dimanche 16 mars 2025 afin d'effectuer un déménagement.

Les Services Techniques Municipaux installeront des panneaux règlementaires 48H00 avant le début de l'occupation.

A la fin de l'occupation, Madame Éléonore MATOSEVIC devra rendre le domaine public propre de tous gravats, autres matériaux, détritus. L'occupation ne doit pas endommager les espaces publics (voirie, trottoir, bordure, espaces verts, pavés etc). A défaut, Madame Éléonore MATOSEVIC devra le signaler à la Mairie. Après constat avec les Services Techniques Municipaux et la Police Municipale, la réfection dans les règles de l'art sera à la charge de Madame Éléonore MATOSEVIC.

La Ville de LURE décline toute responsabilité en raison d'accidents qui pourraient survenir à cette occasion. Madame Éléonore MATOSEVIC est tenue pour seule et entière responsable de tous accidents causés aux tiers par la suite de cette occupation temporaire du domaine public de la commune.

DÉCISION EN DATE DU 20 MARS 2025

Objet : Mise à disposition gratuite du domaine public de la commune – Esplanade Charles de Gaulle à LURE (en face du 25 esplanade Charles de Gaulle) – Samedi 12 avril 2025 de 13h00 à 19h00 – Carnaval organisé par le Comité des Fêtes de LURE

La Ville de Lure met gratuitement à disposition du Comité des Fêtes de LURE représenté par son Président, Monsieur Nicolas VALQUEVIS, l'Esplanade Charles de Gaulle (en face du 25 Esplanade Charles de Gaulle) à LURE, le samedi 12 avril 2025 de 13h00 à 19h00, et ce afin d'organiser un carnaval.

Une signalisation réglementaire sera mise en place par les Services Techniques de la Ville de LURE.

En fin de manifestation, le Comité des Fêtes de LURE est tenu de rendre propre le domaine public de tous détritus.

La Ville de Lure décline toute responsabilité en raison d'accidents qui pourraient survenir à cette occasion. Le Comité des Fêtes de LURE est tenu pour seul et entier responsable de tous accidents causés au tiers par la suite de cette occupation temporaire du domaine public de la commune.

DÉCISION EN DATE DU 24 MARS 2025

Objet : Mise à disposition gratuite du domaine privé de la commune – Toutes les places de stationnement de la cour du Centre Jeanne Schlotterer située côté Centre Social et Culturel – 17 Esplanade Charles de Gaulle à LURE – Du mardi 22 avril 2025 au vendredi 2 mai 2025 – Activités éducatives organisées par le secteur enfance du Centre Social et Culturel

La Ville de LURE met gratuitement à disposition le domaine privé de la commune au Centre Social et Culturel à savoir toutes les places de stationnement de la cour du centre Jeanne SCHLOTERRER situées côté Centre Social et Culturel au 17 Esplanade Charles de Gaulle à LURE, et ce afin d'organiser des activités éducatives pendant les vacances scolaires du mardi 22 avril 2025 au vendredi 02 mai 2025.
Une signalisation réglementaire sera mise en place par les Services Techniques de la Ville de LURE dans la cour du Centre Jeanne Schlotterer.
Le personnel du Centre Social et Culturel s'engage à stationner sur l'Esplanade Charles de Gaulle pendant la durée des activités éducatives.
Le Centre Social et Culturel veillera à rendre le domaine privé propre de tous détritus chaque soir.
La Ville de LURE décline toute responsabilité en raison d'accidents qui pourraient survenir à cette occasion. Le Centre Social et Culturel est tenu pour seul et entier responsable de tous accidents causés au tiers par la suite de cette occupation temporaire du domaine privé de la commune.

1.3. CRÉATION ET SUPPRESSION D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS COMPLET AU SERVICE DES SPORTS

Rapporteur : Monsieur Éric HOULLEY, Maire,
L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,
Le Conseil Municipal,

- **SUPPRIME, à compter du 1er juin 2025,** l'emploi permanent de Responsable du Service des Sports au grade de Technicien Territorial, à temps complet (35 H/semaine), relevant de la catégorie B,
- **CRÉE**, à compter du 1er juin 2025, un emploi permanent de Responsable du Service des Sports au Grade de Technicien Principal de 2ème Classe, à temps complet (35 H / semaine), relevant de la catégorie B.
- **INSCRIT** les crédits nécessaires aux prochains budgets annuels de la collectivité.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégué à signer tout document utile relatif à cette opération.

1.4. CRÉATION D'UN EMPLOI A TEMPS COMPLET AU POLE DES AFFAIRES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL ET JURIDIQUES

Rapporteur : Monsieur Éric HOULLEY, Maire,
L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,
Le Conseil Municipal,

- **CRÉE, à compter du 1er juin 2025, un emploi permanent** au grade de rédacteur territorial, rédacteur principal 1ère classe, rédacteur principal 2ème classe, afin d'assurer les missions de responsable au sein du Pôle des Affaires d'Intérêt Générales, à temps complet (35 H/semaine), relevant de la catégorie B, étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu,
- **INSCRIT** les crédits nécessaires aux prochains budgets annuels de la collectivité.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégué à signer tout document utile relatif à cette opération.

1.5. DISPOSITIF « TITRES RESTAURANT » ET CHOIX DE LA FORME DÉMATÉRIALISÉE – RENOUVELLEMENT DU CONTRAT

Rapporteur : Monsieur Éric HOULLEY, Maire,
L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,
Le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégué à signer tout document utile relatif au nouveau marché (procédure de consultation, négociations éventuelles, conclusion et signature du marché)
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget annuel de la collectivité.

1.6. RÉGIME INDEMNITAIRE PENDANT LES CONGÉS POUR RAISON DE SANTÉ – MODIFICATION

Rapporteur : Monsieur Éric HOULLEY, Maire,
L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à la majorité,
3 voix contre (K. GUILLEREY, J. HACQUARD, M. WENDE), 5 abstentions (S. FRECHARD, J. LAROCHE, C. CONTEJEAN, P. DEMESY, R. MERZOUG)

Le Conseil Municipal,

- **DÉCIDE D'ARRÊTER le principe du maintien des primes dans les mêmes conditions que la rémunération pour les fonctionnaires (CNRACL et IRCANTEC), dans le cas de :**
  → Les congés de maladie ordinaire,
  → Les congés pour accident de service ou congés liés à une maladie professionnelle,
  → Le congé de maternité, le congé de paternité et d'adoption.

Sur la base suivante :

➢ **Congés de maladie ordinaire** :
✶ 3 mois à 90 % du traitement et 90 % du régime indemnitaire,
✶ 9 mois à demi-traitement et réduction de moitié du régime indemnitaire.
➢ **Congés d'accident de service et maladie professionnelle** :
✶ plein traitement et maintien intégral du régime indemnitaire durant toute la durée du congé,
➢ **Congés de maternité, d'adoption et de paternité** :
✶plein traitement et maintien intégral du régime indemnitaire pendant toute la durée du congé.

DÉCIDE D'ARRÊTER le principe du maintien des primes dans les mêmes conditions que la rémunération pour les contractuels et les agents à temps non complet, sur la base de :

✶Après quatre mois de service, un mois à 90 % de son traitement et un mois à demi-traitement,
✶Après deux ans de services, deux mois à 90 % de son traitement et deux mois à demi-traitement,
✶Après trois ans de services, trois mois à 90 % de son traitement et trois mois à demi-traitement

1.7. PERSONNEL : TABLEAU DES EFFECTIFS – MISE A JOUR

Rapporteur : Monsieur Éric HOULLEY, Maire,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- **VALIDE** ce tableau des effectifs actualisé :

	Actuel	Au 14/04/2025 **Vacants**	Au 14/04/2025 **Postes à créer Postes à supprimer**	Au 14/4/2025 **Postes Pourvus**
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Emploi fonctionnel de Directeur Général des Services 10 000 à 20 000 hab	1	0	0	1
Emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint des Services 10 000 à 20 000 hab	1	0	0	1
Cadre d'emplois des attachés				
Attaché hors classe	1	0	0	1
Attaché principal	3	0	0	3
Attaché	2	0	0	2
Cadre d'emplois des rédacteurs				
Rédacteur principal 1ère classe	3	0	1 (à créer)	3
Rédacteur principal 2ème classe	1	0	1 (à créer)	1
Rédacteur	0	0	1 (à créer)	0
Cadre d'emplois des adjoints administratifs				
Adjoint administratif principal 1re classe	11	1	0	10
Adjoint administratif principal 2ème classe	5	1	0	4
Adjoint administratif	6	1	0	5
FILIERE CULTURELLE				
Cadre d'emplois des assistants de conserv. du patrimoine				
Assistant de conservation du patrimoine ppal de 1ère classe	1	0	0	1
Assistant de conservation du patrimoine à ½ tps	1	0	0	1
Cadre d'emplois des adjoints du patrimoine				
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe (temps complet)	2	0	0	2
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe (temps complet)	1	0	0	1
Adjoint du patrimoine (24 h / semaine)	1	0	0	1

FILIERE TECHNIQUE				
Cadre d'emplois des techniciens territoriaux				
Technicien principal 1ère classe	3	1	0	2
Technicien principal 2ème classe	1	1	1(à créer)	0
Technicien	2	1	0	1
Cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux				
Agent de maîtrise principal	6	2	0	4
Agent de maîtrise	2	0	0	2
Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux				
Adjoint technique principal de 1ère classe	19	6	0	13
Adjoint technique principal de 2ème classe	12	5	0	7
Adjoint technique	22	6	0	16
Adjoint technique à 28 H / semaine	2	2	0	0
FILIERE SOCIALE				
Cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles				
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1ère classe	9	0	0	9
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe	1	0	1 (à supprimer)	1
FILIERE POLICE				
Cadre d'emplois des agents de police municipale				
Gardien brigadier-chef principal	1	1	0	0

1.8. ADOPTION DES COMPTES DE GESTION – EXERCICE 2024

Rapporteur : Monsieur Éric HOULLEY, Maire,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** les Comptes de Gestion de l'exercice 2024, présentés par Monsieur le Comptable du Trésor.

1.9. BUDGET VILLE DE LURE – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Rapporteur : Monsieur Stéphane FRECHARD, 1er Adjoint au Maire,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

Le Maire se retirant de l'assemblée,

- **APPROUVE** le compte administratif Ville de Lure de l'exercice 2024 arrêté comme suit :

Compte Administratif 2024 - Budget Général		**Dépenses (colonne 1)**	**Recettes (colonne 2)**	**Solde (+ ou -) (colonne 2 - colonne 1)**
Section de fonctionnement	Résultat propre à l'exercice 2024	8 354 827,96	8 685 022.75	330 194.79
	Résultat antérieur reporté (2023)		2 994 690,01	2 994 690,01
	Résultat à affecter			3 324 884.80
Section d'investissement	Résultat propre à l'exercice 2024	4 565 910.19	3 847 307,59	- 718 602.6
	Solde antérieur 2023 reporté	414 462,85		- 414 462,85
	Solde global d'exécution			- 1 133 065.45
	Résultats cumulés			2 191 819.35

1.10. BUDGET BOIS ET FORÊT – ADOPTION DU COMPTE ADMINSTRATIF 2024

Rapporteur : Monsieur Stéphane FRECHARD, 1er Adjoint au Maire,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,
Le Conseil Municipal,
Le Maire se retirant de l'assemblée,

- **APPROUVE** le compte administratif Bois et Forêt de l'exercice 2024 arrêté comme suit :

Compte Administratif 2024 - Bois et Forêt		**Dépenses (colonne 1)**	**Recettes (colonne 2)**	**Solde (+ ou -) (colonne 2 - colonne 1)**
Section de fonctionnement	Résultat propre à l'exercice 2024	187 950.50	251 177.18	63 226.68
	Résultat antérieur reporté (2023)		72 335.38	72 335.38
	Résultat à affecter			135 562.06
Section d'investissement	Résultat propre à l'exercice 2024	74 472.87	46 295.36	- 28 177.51
	Solde antérieur 2023 reporté	37 071.36		-37 071.36
	Solde global d'exécution			- 65 248.87
	Résultats cumulés 2024			70 313.19

1.11. BUDGET ZAC DES PRÉS LA COTE – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Rapporteur : Monsieur Stéphane FRECHARD, 1er Adjoint au Maire,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,
Le Conseil Municipal,
Le Maire se retirant de l'assemblée,

- **APPROUVE** le compte administratif Zac des Près la Côte de l'exercice 2024 arrêté comme suit :

Compte Administratif 2024 Zac des Près la Côte		**Dépenses (colonne 1)**	**Recettes (colonne 2)**	**Solde (+ ou -) (colonne 2 - colonne 1)**
Section de fonctionnement	Résultat propre à l'exercice 2024	21 924.06 dont 11 156.89 ordre	42 661.33 dont 1828 ordre	20 737.27
	Résultat antérieur reporté (2023)	90 584.61	0	**-90 584.61**
	Résultat à affecter	112 506.67	42 661.33	**-69 847.34 €**
Section d'investissement	Résultat propre à l'exercice 2024	1828 ordre	11 156.89	9 328.89
	Solde antérieur 2023 reporté	291 621.00	0	- **291 621**
	Solde global d'exécution	293 449.00	11 156.59	- **282 292.11**
	Résultats cumulés 2024			- **352 139.45**

1.12. BUDGET VILLE DE LURE – AFFECTATION DU RÉSULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Rapporteur : Monsieur Stéphane FRECHARD, 1er Adjoint au Maire,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,
Le Conseil Municipal,
Le Maire se retirant de l'assemblée,

- **AFFECTE** au Budget Primitif **2024** – **Ville de Lure**, le Résultat de l'exercice **2024** comme suit :

Imputation	Intitulé	Montant
Article 001	*Résultat d'Investissement reporté dépense*	**- 1 133 065.45**
Article 002	*Résultat de Fonctionnement reporté – recette*	***2 191 819.35***
Article 1068	*Excédents de fonctionnement capitalisés*	**1 133 065.45**

1.13. BUDGET BOIS ET FORÊT – ADOPTION DU COMPTE ADMINSTRATIF 2024

Rapporteur : Monsieur Stéphane FRECHARD, 1er Adjoint au Maire,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

Le Maire se retirant de l'assemblée,

- **AFFECTE** au Budget Primitif **2025** – **Bois et Forêt**, le Résultat de l'exercice **2024** comme suit :

Imputation	Intitulé	Montant
Article 001	*Résultat d'Investissement reporté dépense*	**-65 248.87**
Article 002	*Résultat de Fonctionnement reporté recette*	**70 313,19**
Article 1068	*Excédent de Fonctionnement capitalisé*	**-65 248.87**

1.14. BUDGET ZAC DES PRÉS LA COTE – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Rapporteur : Monsieur Stéphane FRECHARD, 1er Adjoint au Maire,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

Le Maire se retirant de l'assemblée,

- **AFFECTE** au Budget Primitif **2025** – **ZAC des près la Côte**, le Résultat de l'exercice **2024** comme suit :

Imputation	Intitulé	Montant
Article 001	*Résultat d'Investissement reporté dépense*	- **282 292.11**
Article 002	*Résultat de Fonctionnement reporté dépense*	- **69 847.34**

1.15. BUDGET PRIMITIF 2025 – VILLE DE LURE

Rapporteur : Monsieur Éric HOULLEY, Maire,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- **CONFIRME** la délibération du 25 septembre 2023 par laquelle le conseil municipal a autorisé le maire, à compter du 1er janvier 2024, et pour toute la durée de son mandat, à autoriser des mouvements de crédits de chapitre à chapitres, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % les dépenses réelles de chacune des sections.
- **ADOPTE** la section de Fonctionnement et la section d'Investissement au niveau du Chapitre.
- **DIT** que le Budget Primitif de l'exercice 2025 – Ville de LURE est consultable auprès du service financier dans sa version réglementaire (Article L.2313-1 du CGCT).
- **ADOPTE** le budget Primitif – ville de LURE de l'exercice 2025.

1.16. BUDGET PRIMITIF 2025 – BOIS ET FORÊT

Rapporteur : Monsieur Pascal GAVAZZI, Adjoint au Maire,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- **CONFIRME** la délibération du 25 septembre 2023 par laquelle le conseil municipal a autorisé le maire, à compter du 1er janvier 2024, et pour toute la durée de son mandat, à autoriser des mouvements de crédits de chapitre à chapitres, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % les dépenses réelles de chacune des sections.
- **ADOPTE** la section de Fonctionnement et la section d'Investissement au niveau du Chapitre,
- **DIT** que le Budget Primitif de l'exercice 2025 – Bois et Forêt est consultable auprès du service financier dans sa version réglementaire (Article L.2313-1 du CGCT).
- **ADOPTE** le budget Primitif – Bois et Forêt de l'exercice 2025.

1.17. BUDGET PRIMITIF 2025 – ZAC DES PRÉS LA COTE

Rapporteur : Monsieur Éric HOULLEY, Maire,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,
Le Conseil Municipal,

- **CONFIRME** la délibération du 25 septembre 2023 par laquelle le conseil municipal a autorisé le maire, à compter du 1er janvier 2024, et pour toute la durée de son mandat, à autoriser des mouvements de crédits de chapitre à chapitres, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % les dépenses réelles de chacune des sections.
- **ADOPTE** la section de Fonctionnement et la section d'Investissement au niveau du Chapitre,
- **DIT** que le Budget Primitif de l'exercice 2025 – ZAC des Prés la Côte est consultable auprès du service financier dans sa version réglementaire (Article L.2313-1 du CGCT).
- **ADOPTE** le budget Primitif – ZAC des Prés la Côte de l'exercice 2025.

1.18. AUTORISATIONS PLURIANNUELLES – EXERCICE 2025

Rapporteur : Monsieur Éric HOULLEY, Maire,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,
Le Conseil Municipal,

- **DÉCIDE DE CRÉER** 2 autorisations de programme

1. Ecole Maternelle Michel Noir

AP-CP n°	2025-01			
objet :	**Ecole Maternelle Michel Noir**			
Délibérations	10/06/2024			
Imputations budgétaires :	Opération 123 Bis			
Montant de l'Autorisation de Programme (€TTC)	5 924 400 €			
crédits de paiement 2024	crédits de paiement 2025	crédits de paiement 2026	crédits de paiement 2027	crédits de paiement 2028
1188 € (publications BOAMP)	560 000 €	3 000 000	2 363 212	

Par délibération en date du 10/06/2024, rappelant la nécessité et l'opportunité de la création d'une école maternelle au sein du quartier Pologne le conseil municipal a

- créé un comité de pilotage
- approuvé le lancement de la consultation pour la réalisation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage complète (étude de faisabilité, élaboration d'un programme, assistance au choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre, assistance pendant la conception, conduite d'opération et assistance jusqu'à la fin de garantie de parfait achèvement).
- Autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent

Le projet est la construction de l'école maternelle Michel Noir de 5 salles de classes en lien avec le périscolaire existant. L'école envisage d'accueillir 100 enfants de maternelle.
L'assistant à maîtrise d'ouvrage a été sélectionné : SAMOP (Sté d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage).

Sa mission se décompose en plusieurs phases

Montant du prix global et forfaitaire

Phase	Nombre de jour estimés	Montant unitaire	Montant €HT forfaitaire par phase
Phase 1 : Les études préalables et élaboration du pré-programme	12		9 350 €
Phase 2 : Elaboration et rédaction du programme général de l'opération	11		7 750 €
Phase 3 : Assistance au maitre d'ouvrage pour désignation du maitre d'œuvre (concours)	18		17 850 €
Phase 4 : Assistance au maitre d'ouvrage pour étude de conception consultation des entreprises	14		10 250 €
Phase 5 : Assistance au maitre d'ouvrage pour préparation et réalisation du chantier	42		32 000 €
Phase 6 : Assistance au maitre d'ouvrage pour réception, mise en fonctionnement et suivi	8		6 400 €
TOTAL € TTC	105		100 320 €

L'année 2025 sera consacrée au choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre (concours sur APS) jusqu'à l'élaboration du dossier de consultation des entreprises.

La date d'un rendu DCE maximum fin novembre 2025 est impérative.

En effet le projet est inscrit dans le cadre du contrat TEA de la Région Bourgogne-Franche-Comté (Territoires En Action) du PETR des Vosges Saônoises : le DCE doit être validé avant le 31/12/2025 (co-financement attendu de 600 000 €)

Ainsi 2025 sera une année

- Avec mission AMO jusqu'à la phase 4 :
- Concours de maîtrise d'œuvre : 27 000 €HT x 3 + indemnités aux jurys
- Mission de maîtrise d'œuvre jusqu'à la phase DCE

Soit une estimation de dépenses « ingénierie » : 380 000 € TTC

Par ailleurs la mise en vente officielle de la propriété des consorts Beluche invite à intégrer sa valeur à l'opération permettant une maîtrise foncière dans le quartier Pologne.
Soit une Autorisation de programme à hauteur de 5 924 400 € (180 000 € + 5744 400 €TTC pour mémoire : Coût d'opération : 4 787 000€ HT TDC (tout inclus))

2. Aires de jeux intergénérationnelles

AP-CP n°	2025-02		
objet :	**Aires de jeux intergénérationnelles**		
Délibérations	**14 avril 2025**		
Imputations budgétaires :	**Opération**		
Montant de l'Autorisation de Programme (€TTC)	180 000		
crédits de paiement 2025	crédits de paiement 2026	crédits de paiement 2027	crédits de paiement 2028
60 000	60 000 €	60 000	

Afin de répondre aux besoins des lurons un programme pluriannuel de restructurations lourdes et d'aménagement d'aires de jeux est proposé.
Il est en complément de l'opération de maintenance globale opérée et des aménagements dans les écoles.
Ces aménagements sont susceptibles d'être subventionnés notamment par l'Etat et le conseil Départemental.

- **DÉCIDE DE RÉVISER** les autorisations comme suit :

1. Gymnase Alice MILLIAT

AP-CP n°	2022-01			
objet :	Gymnase Alice MILLIAT			
Délibérations		14 mars 2022		
Imputations budgétaires :		Opération 104		
Montant de l'Autorisation de Programme (€TTC)			2023 : 6 081 000 **Révision 2024 : 6 508 214.75 €** **Révision 2025 : 6 428 748.87 €**	
Mandatés au 31/12/2022	crédits de paiement 2023	crédits de paiement 2024	crédits de paiement 2025	crédits de paiement 2026
2 815 602.84	Ouverts : 3 060 000 Mandatés : 2 792 611.91 €	**900 000 €** **Mandatés :** **670 534.12 €**	**150 000 €**	

La réception a été actée au 16 novembre 2023 avec une inauguration le 19 décembre 2023.

Différentes réserves ont été notées et sont en cours de règlement avec l'équipe de maîtrise d'œuvre.
2024 a vu le paiement de l'essentiel du solde des marchés de travaux.
La création d'un accès depuis le boulevard Brosset a été réalisée par abaissement des bordures.

En 2025 : seront prévus
- Solde des marchés de travaux notamment Colas et Cube Mettey
- Solde des marchés des prestations intellectuelles
- Achat de la nacelle (dépenses anticipées) 13 512 € TTC
- Rideau permettant l'utilisation du 7ème terrain de badminton 8128 €TTC
- Auto laveuse : 10 068 €TTC
- Menus aménagements

Les subventions engagées sont :
- Etat 207 000 €
- Région 53 000 €
- CCPL : 224 500 €

Compte tenu du temps écoulé depuis la mise en service de l'équipement et du risque de « démarcation inesthétique », la reprise des plafonds, ayant fait l'objet d'un protocole d'accord transactionnel, n'a pas été retenue par la collectivité en 2025.

2. Développement du potager municipal – maraichage

AP-CP n°	2022-02			
objet :	Développement du potager municipal			
Délibérations		14 mars 2022		
Imputations budgétaires :		Opération 116		
Montant de l'Autorisation de Programme (€TTC arrondis à l'euro)			2023 : 87 185 **Révision 2024 : 130 318.90** **Révision 2025 : 129 657.05**	
Mandatés au 31/12/2022	RAR 2022	crédits de paiement 2023	crédits de paiement 2024	crédits de paiement 2025
71 825.42	9 760	Prévus : 5 600 Mandatés : 16 616.48 €	32 117 € Mandatés 23 779.15	RAR 8 337.85 €

Ont été proposés au BP 2024 : une armoire réfrigérée 700l : 1507 €, le forage puit potager 5600 €, l'irrigation tunnels potager 2500 €, l'appentis local technique potager 2500 €, la pompe pour cuve arrosage 510 € ainsi que des travaux rue jules Lemire pour l'accès au potager 19 500 € (MBC voirie)

Le bilan du projet a été présenté au bureau municipal du 8 janvier 2024 (recettes annuelles entre 3 et 5000 € ; un ETP)
Ont été notamment commandés en 2024 : les travaux d'accès, l'irrigation et le forage
L'année 2025 sera consacrée à une consolidation du fonctionnement de ce service et la recherche de débouchés à la production conformes à la philosophie du projet.
Il est donc proposé de clôturer cette autorisation de programme.

3. Schéma des mobilités douces

AP-CP n°	2022-03			
objet :	Schéma des mobilités douces			
Délibérations		27 septembre 2021 ; 14 mars 2022		
Imputations budgétaires :		Opération n°117		
Montant de l'Autorisation de Programme (€TTC)			2023 : 140 000	
crédits de paiement 2022	crédits de paiement 2023	crédits de paiement 2024	crédits de paiement 2025	Années suivantes
	15 000 **Mandatés : 0**	~~125 000~~ **30 000 €** **Mandatés 0**	**30 000 €**	**110 000 €**

L'échéancier initialement prévu en 2022 puis en 2023 et 2024 est à nouveau décalé.
Très attendu par les usagers, l'aménagement de la Rue de la Métairie est prévu en parallèle de l'aménagement de la Rue Saint Quentin

4. Chemin du Mont Latru

AP-CP n°	2022-04		
objet :	Chemin du Mont Latru		
Délibérations	14 mars 2022, 12 décembre 2022		
Imputations budgétaires :		Opération 115	
Montant de l'Autorisation de Programme (€TTC arrondis à l'euro)			2023 : 698 038 **Révision 2025 : 574 678.93 €**
Mandatés au 31/12/2022	crédits de paiement 2023	crédits de paiement 2024	crédits de paiement 2025
380.58	Prévus : 317 800 Mandatés 77 255.05 €	463 000 € Mandatés 457 043.30 €	40 000 €

Les travaux initialement prévus en 2 tranches (2023 et 2024) seront réalisés de 2023 à 2025.
Reste engagé : 38 260 € TTC en 2025

5. Pôle équestre de la Saline

AP-CP n°	2022-05			
objet :	Pôle équestre de la Saline			
Délibérations	22 février 2021, 27 septembre 2021, 14 mars 2022, 6 mars 2023			
Imputations budgétaires :		Opération 100		
Montant de l'Autorisation de Programme (€TTC arrondis à l'euro)				2023 : 1 393 260 **Révision 2025 : 1 593 260 €**
Mandatés au 31/12/2022	crédits de paiement 2023	crédits de paiement 2024	crédits de paiement 2025	crédits de paiement années suivantes
2897.93	Prévus : 500 000 Mandatés : 261 009.77 €	1 129 352.30 Mandatés 711 834.97 €	**620 415.26**	

La Mission de maîtrise d'œuvre a été attribuée.
2023 a vu une acquisition foncière : 45 000 €
Et des travaux de restructuration lourde des sanitaires

En 2024 : les travaux ont démarré (3 lots attribués)

- Lot 1 STPI – PARIETTI 119 464.50 €HT
- Lot 2 scic Manufacture des Usines Réunies : 556 627.63 €HT
- Lot 3 Emann 61 000 €HT

Subventions au 31.12.2024 :

- Fonds Eperon : 410 000 € notifiés / perçus : 127 788 €
- Région : 150 000 € notifiés / perçus 75 618.85 €
- Département : 150 000 € + 90 000 € notifiés / perçus : 77 112 €
- **La DETR (250 000 €) est en attente**

Le site connaîtra en 2025 :

- Carrière équestre route de la saline Grande carrière – lice : 90 408 € "Remplacement de la clôture existante
- Carrière équestre route de la saline Grande carrière - Restructuration sol/sable 40000 € "Restructuration sol/sable
- Finalisation de l'opération de construction
- Aménagement et équipement intérieur conforme à l'objet de l'équipement et à son usage polyvalent futur (cuisine, mobilier de brasserie)

N'ont pas été retenus le remplacement de la lice en complément Drainage et terrassement 43 300 € de la petite carrière -

L'inauguration est prévue en mai 2025.

6. Espace de l'échiquier

AP-CP n°	2022-06			
objet :	Espace de l'échiquier - jeux de mômes			
Délibérations		14 mars 2022 - 6 mars 2023 – 16 novembre 2023 **9 décembre 2024**		
Imputations budgétaires :		Opération 112		
Montant de l'Autorisation de Programme (€TTC)			249 800 €TTC Révision 2024 : 273 726 €TTC **Révision 2025 : 320 008 €TTC**	
	crédits de paiement 2023	crédits de paiement 2024	crédits de paiement 2025	crédits de paiement années suivantes
	Prévus : 9 000 Mandatés 0	273 726 Mandatés 164 834.17 €	**155 173.83**	

Les travaux accusent un certain retard faute de disponibilité de l'entreprise titulaire.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- subvention DETR / DSIL : 37,50. % : 100.000 €
- subvention Région : 20,25 % 54.000. €
- autofinancement : 112.673,67. €

7. Création de Logements

AP-CP n°	2022-07			
objet :	Création de Logements			
Délibérations	20 mars 2015 (24 000 € mont Randon Tranche 1) ; 30 juin 2016 (6 000€ 2 logements Rue Saint Quentin) 10 juillet 2017 (21 000€ Mont Randon tranche 2), 28 septembre 2020 (48 000 € Mont Randon Tranche 3), 16 décembre 2020 (48 000 € Mont Randon tranche 4) 25 septembre 2023 (Despinette Noelia - 23 400 €) 23 septembre 2024 (espace des gleux 83 400 € - 33 logements) Soit : 253 800 €			
Imputations budgétaires :	204182 – opération 118			
Montant de l'Autorisation de Programme (€TTC)			147 000 € Révision 2024 : 170 400 € **Révision 2025 : 253 800 €**	
Mandatés au 31/12/2021 (de 2013 à 2022)	crédits de paiement 2023	crédits de paiement 2024	crédits de paiement 2025	crédits de paiement années suivantes
51 000	Prévus : 48 000 Mandatés : 18 000 €	12 000 Mandatés 0	24 000	160 800

S'agissant d'habitat 70, l'échéancier des versements attendus de la part de la commune au titre des contrats PACT relatifs à la création de logements sociaux est le suivant :

- Opération Lure Mont-Randon 45 logts :
  - Facturation de la participation au titre du contrat PACT à la mise en service des logts soit :
    - Prog 2020 - 16 logts collectifs
      - Participation 48 000 €
      - Versement : 2ème/3ème trimestre 2026
    - Prog 2021 - 16 logts individuels
      - Participation 48 000 €
      - Versement : 4ème trimestre 2026 / 1er trimestre 2027
    - Prog 2022 - 13 logts individuels
      - Participation 23 400 €
      - Versement : 2ème/3ème trimestre 2027

Aucun versement n'est attendu avant 2026 pour Habitat70.

La commune devait être sollicitée dans le cadre des aménagements de la résidence Despinette par NÉOLIA : soit un acompte de 11 700 € correspondant à 50 % en 2024, le solde étant en 2025.
Cela n'a pas été le cas. Les crédits sont reportés en 2025.

8. îlot Saint Martin - Requalification du centre-ville

AP-CP n°	2023-01			
objet :	îlot Saint Martin - Requalification du centre-ville			
Délibérations		6 mars 2023 , 16 novembre 2023, 23 septembre 2024		
Imputations budgétaires :		Opération 124		
Montant de l'Autorisation de Programme (€TTC)			708 000 Révision 2024 : 774 462 €TTC **Révision 2025 : 822 335.15 €**	
RAR 2022	crédits de paiement 2023	crédits de paiement 2024	crédits de paiement 2025	crédits de paiement années suivantes
4 000 € (CAUE)	Prévus : 30 000 Mandatés : 3 028 €	300 000 Mandatés 39 907.19 €	**775 400**	

Dans cet espace, le Parking en friche dite Fade (AI 414 43 avenue de la république 6 a 42 ca) a été acheté 35 000 € à la SCI Cand Alex le 19/12/2018 (délibération du 2 juillet 2018).

Le CAUE a réalisé le diagnostic, des scénarii d'aménagements et l'accompagnement au choix du maître d'œuvre.

Le montant prévisionnel des travaux relatif à la requalification paysagère et fonctionnelle de l'îlot Saint-Martin et de la rue Pasteur au droit de l'îlot s'élève à 586 000 €HT, les frais de maîtrise d'œuvre à 39 325 €HT, les frais d'études, imprévus et aléas à 20 000 €HT soit un total de 645 325 € HT soit 774 390 €TTC.

Pour mémoire le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Etat : DETR et Fonds Vert : 20 % soit 129.065 €HT
- Région : 39 % soit 250.000 €HT
- Axe rural FEDER : 20 % soit 129.065 €HT
- Autofinancement : 21 % soit 137.195 €HT

La mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au groupement ESPACES ET TERRITOIRES pour un montant de 39 325€ HT soit 6.71% du prix d'objectif.

Le DCE en phase PROJET a été validé par le conseil municipal du 23 septembre 2024 avec un financement prévisionnel comme suit :

- Etat : Fonds Vert : 87 190 €HT (notifiés)
- Région au titre de la politique aménagement du territoire 250.000 €HT
- Axe rural FEDER : 186 066 €HT
- Autofinancement : 130 814 €HT

La mission SP a été confiée à Blondeau **(3618€TTC)**
Les marchés de travaux sont notifiés.

- Lot 1 : 82 350 €TTC (travaux en maitrise d'ouvrage déléguée pour le compte de la CCPL)
- Lot 2 : 437 692.80 €TTC
- Lot 3 : 205 505.46 €TTC

= 725 548.26 €TTC

En 2025, l'ensemble de l'opération sera réalisé. Elle intègre la canalisation des eaux de pluies devant le N° 23 rue Pasteur (estimation 7600 € et un bi- couche pour reboucher les fouilles (5400 €)
L'inauguration est prévue le 18 octobre 2025.

9. Terrain synthétique du Mortard

AP-CP n°	2023-02			
objet :	Terrain synthétique du Mortard			
Délibérations		26 septembre 2022 – 6 avril 2023 – 18 décembre 2023		
Imputations budgétaires :		Opération 125		
Montant de l'Autorisation de Programme (€TTC)			294 000 **Révision 2025 : 188 354 €**	
Mandatés au 31/12/2021	crédits de paiement 2023	crédits de paiement 2024	crédits de paiement 2025	crédits de paiement années suivantes
	Prévus : 102 000 Réalisés : 8 354.81 €	110 000 Mandatés 0	**180 000**	

Subventions notifiées : Région (FIP) : 30 000 €
AMO : Tout 1 Programme
Suite à une reprise du dossier par les services techniques une optimisation des besoins a été possible.
Ainsi le marché de travaux a été attribué en 2025 à Johann Richard 70220 Fougerolles pour un montant de 135 642 €TTC.
Une révision à la baisse de l'autorisation de programme est possible.
Elle serait ainsi de : 180 000 € (réalisé 2023 + travaux 135 642 + travaux véolia 1533, + mobilier urbain BENITO 7626, + buts + aléas de chantier)

10. Entrée de Ville Ouest

AP-CP n°	2024-01			
objet :	**Entrée de Ville Ouest**			
Délibérations		12 décembre 2022, 23 septembre 2024		
Imputations budgétaires :		Opération 128		
Montant de l'Autorisation de Programme (€TTC)			40 000	
crédits de paiement 2024	crédits de paiement 2025	crédits de paiement 2026	crédits de paiement 2027	crédits de paiement 2028
40 000 Mandatés 0	40 000	A déterminer		

Acte d'achat du terrain d'assiette de la maison d'arrêt signé le 24 décembre 2024 : 6000 €
Le portage est réalisé par la CCPL.
Une étude sera menée : 21 000 €HT

11. Cœur de Lure – étude des massifs végétaux

AP-CP n°	2024-02			
objet :	Cœur de Lure – massifs végétaux			
Délibérations				
Imputations budgétaires :		Opérations 111 et 129		
Montant de l'Autorisation de Programme (€TTC)			360 000 €TTC **Révision 2025 : 396 000 €TTC**	
crédits de paiement 2024	crédits de paiement 2025	crédits de paiement 2026	crédits de paiement 2027	crédits de paiement 2028
197 400 € Mandatés 10 440.38 €	300 000 €	85 559.62 €		

Le projet ne comportant pas assez de désimperméabilisassions, il n'est pas éligible aux co-financements de la part de la Région et de l'Etat.
L'étude a été confiée à Digital Paysage. L'opération était prévue à hauteur de 300 000 € HT sur 2 exercices.

En complément, au BP 2024 ont été réalisés :

- 17 400 € sur le marché MBC Voirie pour la réfection du trottoir au droit du n°55
- et 3 700 € pour les abords commerce Salamand,
- la création place motos aux abords du commerce Luthra pour un montant de 7000 €
- et la création d'une place de convoyeurs de fonds Bnp Paribas pour 6700 €.

L'inauguration est prévue en octobre 2025.

12. Ecole Départementale de musique – participation (fonctionnement)

AE-CF n°	2022-01			
objet :	Ecole Départementale de musique – participation Convention 2022-2026 (délibération du 14 mars 2022)			
Imputations budgétaires :		Opération 122		
Montant de l'Autorisation de Programme (€TTC)			280 000	
Mandatés en 2022	crédits de paiement 2023	crédits de paiement 2024	crédits de paiement 2025	crédits de paiement 2026
40 000	Prévus 80 000 Mandatés : 80 000	60 000 Mandatés 60 000	60 000	40 000

Aucun changement ; poursuite de la convention

1.19. SUBVENTION D'ÉQUILIBRE 2025 AU CCAS DE LURE

Rapporteur : Monsieur Éric HOULLEY, Maire,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- **FIXE** la subvention d'équilibre de fonctionnement à 485 000 € au titre de 2025 avec des versements effectués au fur et à mesure des besoins.
- **DIT** que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits de l'exercice 2025, article 657362.

1.20. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – EXERCICE 2025

Rapporteur : Monsieur Stéphane FRECHARD, 1er Adjoint au Maire,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- **ATTRIBUE**, pour 2025, les subventions financières dans le cadre des crédits inscrits au budget primitif de l'exercice 2025.
- **DIT** que l'enveloppe affectée est de **200 000 €**.
- **PREND ACTE** des subventions en nature apportées aux associations.

1.21. FORÊT COMMUNALE – COMPLÉMENT A L'ÉTAT D'ASSIETTE, DÉVOLUTION ET DESTINATION DES COUPES DE L'ANNÉE 2025 (DÉLIBÉRATION DU 23 SEPTEMBRE 2024)

Rapporteur : Monsieur Pascal GAVAZZI, Adjoint au Maire,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** l'inscription à l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2025, pour lesquelles l'ONF procédera à la désignation, comme suit :

UG	Proposition	Justification	Type de coupe	Surf. à Dés. (ha)
Numéro de la parcelle	Année à laquelle la coupe est proposée	Raison du report de la coupe	Amélioration, préparation, régénération, irrégulier, sanitaire...	Surface désignée par l'ONF
49_ii	2025		Amélioration sanitaire	14,02
38_j	2025		Coupe d'emprise	0,5
39_a1	2025		Coupe d'emprise	0,5
40_j	2025		Coupe d'emprise	0,5
41_a1	2025		Coupe d'emprise	0,5
43_a1	2025		Coupe d'emprise	0,5
42_a1	2025		Coupe d'emprise	0,5
44_a1	2025		Coupe d'emprise	0,5
45_r	2025		Coupe d'emprise	0,5
46_a1	2025		Coupe d'emprise	0,5
48_j	2025		Coupe d'emprise	0,5

- **INFORME** le Préfet de Région des motifs (art.L 214-5 du CF) de sa décision à reporter ou supprimer les coupes suivantes proposées par l'ONF sur l'état d'assiette de l'exercice 2025 :

.....**Sans objet** .....

.....

- **DÉCIDE** des orientations de mise en marché suivantes :

Ces décisions peuvent s'appuyer sur la stratégie de commercialisation des bois en forêt publique, validée par les Communes forestières et l'ONF.

Dénomination du chantier forestier	Produits prévus	Bois façonnés			Bois sur pied	
		Vente en contrat	Vente en concurrence	Délivrance pour l'affouage	Vente en concurrence	Délivrance pour l'affouage
49_ii	Grumes et BI	BI	Grumes			BE
Emprise du Mont Latru	BE	BE				

Dans le cadre de produits façonnés proposés en vente, la commune accepte que ses bois soient regroupés avec des bois similaires provenant d'autres propriétaires et ainsi améliorer leur attractivité pour les potentiels acheteurs et maximiser sa probabilité de recette.
Oui ☐ Non

- **DÉCIDE** des modalités de mise à disposition à l'ONF des bois destinés à être vendus façonnés

Dénomination du chantier forestier	**Mise à disposition à l'ONF des bois bord de route (1)**	**Mise à disposition à l'ONF des bois sur pied (2) anciennement dite « exploitation groupée »**
Emprise du Mont Latru		BE
49_ii	Grumes feuillus	

(1) Dans le cas d'une mise à disposition à l'ONF de bois façonnés bord de route, le Propriétaire se charge, conformément à l'article L.214-11 du code forestier, de l'ensemble des opérations d'exploitation (abattage, débardage, remise en état, cubage / classement) soit en Régie, soit en faisant appel à une ou plusieurs ETF. Il a la possibilité de confier à l'ONF une prestation d'assistance technique à donneur d'ordres.

Demande à l'ONF de conclure une convention de prestation d'Assistance Technique à Donneur d'Ordre (ATDO)
Oui ~~☐ Non~~

(2) Dans le cas d'une mise à disposition à l'ONF de Bois sur pied destinés à être vendus façonnés, l'ONF se charge conformément à l'article L.214-7 du code forestier de l'ensemble des opérations liées à l'exploitation (abattage, débardage, remise en état, cubage, classement...).

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents afférents.
- **DIT que** la présente délibération sera transmise à l'ONF.

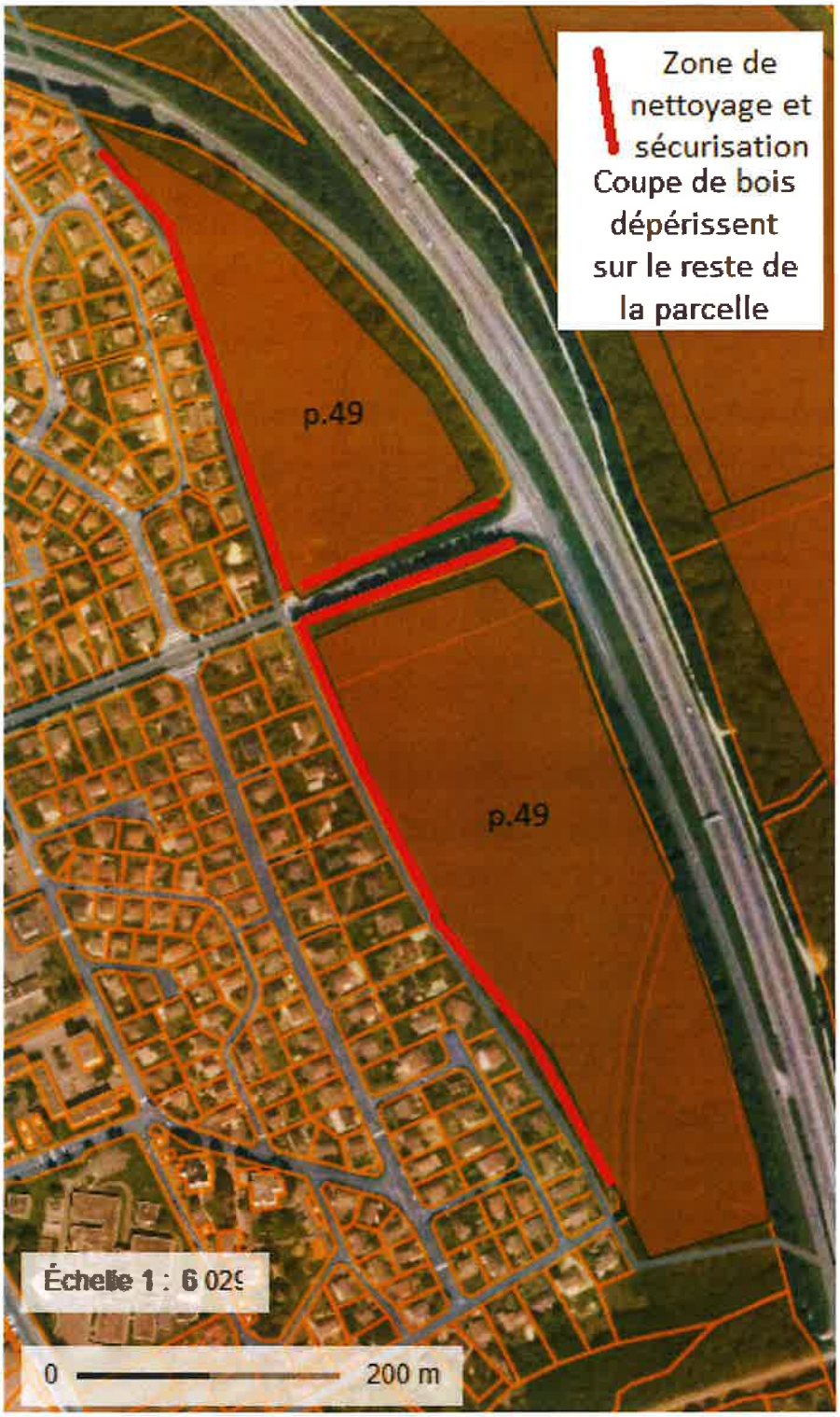
Zone de nettoyage et sécurisation
Coupe de bois dépérissent sur le reste de la parcelle
p.49
p.49
Échelle 1 : 6 029
0
200 m

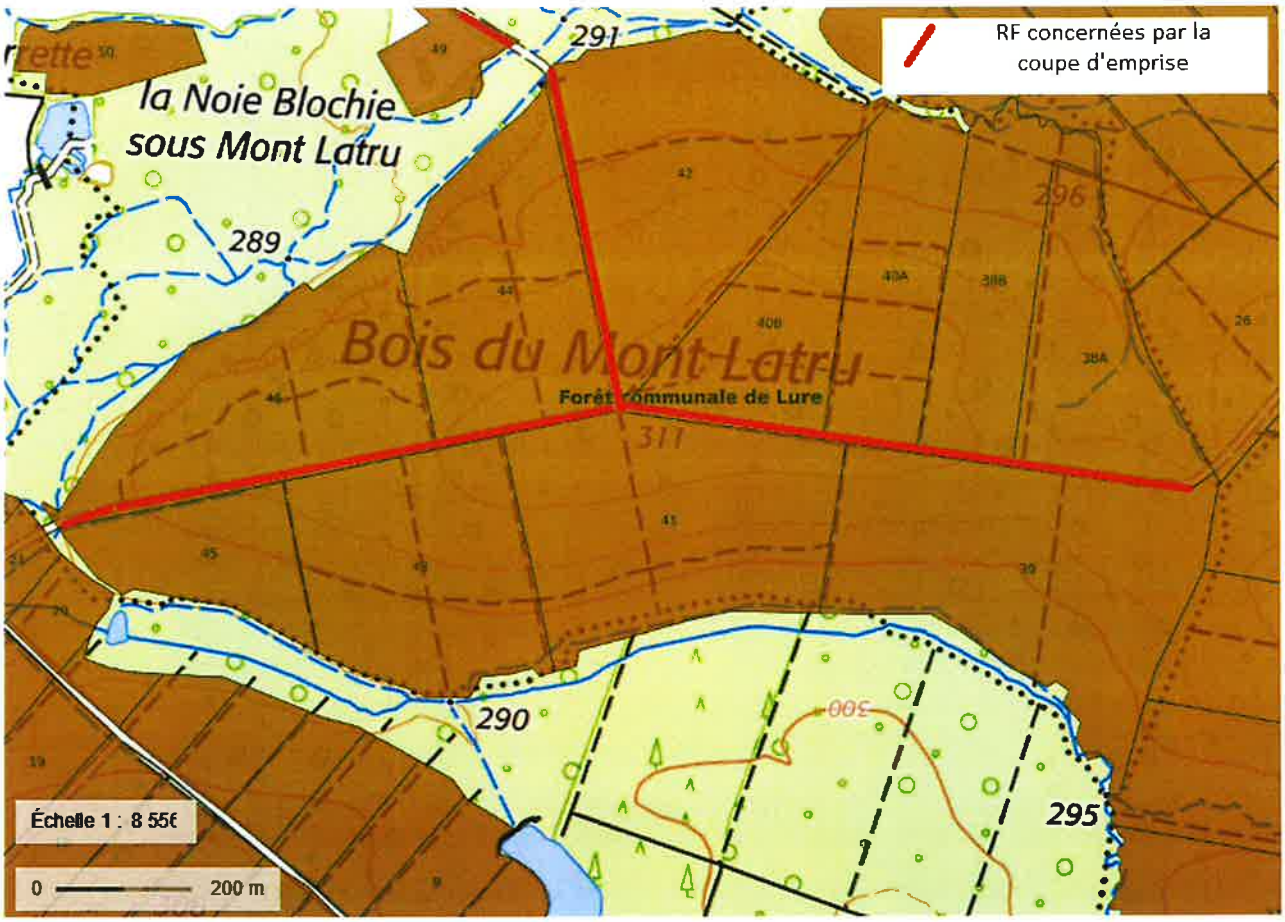

RF = Routes Forestières

Code série	Unité gestion	Code EA	Code peuplt	Code coupe	Groupe	Surface ug	Surface parcourue	VPR fillus	Vamgt fillus	Observations	Mode de vente
LURE01	49_ji	CNR	I_CHH_T_3	AS	IRint	14,02	14,02	120	120	Dépérissement : sécurisation du parcours et de la lisière avec les habitations.	Bois façonnés bord de route
LURE01	38_j	CNR	F_CHH_P_2	EM	JEU	14,9	14,9	5	5	Coupe d'emprise pour ouvrir le bord de route.	Contrat feuillus par exploitation groupée
LURE01	39_a1	CNR	F_CHH_P_2	EM	AMEL1	15,64	0,5	5	5	Coupe d'emprise pour ouvrir le bord de route.	Contrat feuillus par exploitation groupée
LURE01	40_j	CNR	F_CHH_P_2	EM	JEU	14,24	0,5	5	5	Coupe d'emprise pour ouvrir le bord de route.	Contrat feuillus par exploitation groupée
LURE01	41_a1	CNR	F_CHH_P_2	EM	AMEL1	13,37	0,5	5	5	Coupe d'emprise pour ouvrir le bord de route.	Contrat feuillus par exploitation groupée
LURE01	43_a1	CNR	F_CHH_P_2	EM	AMEL1	10,34	0,5	5	5	Coupe d'emprise pour ouvrir le bord de route.	Contrat feuillus par exploitation groupée
LURE01	42_a1	CNR	F_CHH_P_2	EM	AMEL1	11,36	0,5	5	5	Coupe d'emprise pour ouvrir le bord de route.	Contrat feuillus par exploitation groupée
LURE01	44_a1	CNR	F_CHH_P_2	EM	AMEL1	8,85	0,5	5	5	Coupe d'emprise pour ouvrir le bord de route.	Contrat feuillus par exploitation groupée
LURE01	45_r	CNR	F_CHH_G_2	EM	REGE	3,77	0,5	5	5	Coupe d'emprise pour ouvrir le bord de route.	Contrat feuillus par exploitation groupée
LURE01	46_a1	CNR	F_CHH_P_2	EM	AMEL1	10,21	0,5	5	5	Coupe d'emprise pour ouvrir le bord de route.	Contrat feuillus par exploitation groupée
LURE01	48_j	CNR	F_CHP_P_1	EM	JEU	4,94	0,5	5	5	Coupe d'emprise pour ouvrir le bord de route.	Contrat feuillus par exploitation groupée

1.22. AMÉNAGEMENT FORESTIER – DEMANDE DE SUBVENTION – PARCELLE 34_rl (SURFACE 5.43 ha) – ANNULATION DE TRAVAUX

Rapporteur : Monsieur Pascal GAVAZZI, Adjoint au Maire,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- **DÉCIDE** de ne pas poursuivre à court terme l'aménagement envisagé.

1.23. MOTION POUR LE MAINTIEN ET LE DÉVELOPPEMENT DE LA LIGNE BELFORT – LURE-ÉPINAL

Rapporteur : Monsieur Éric HOULLEY, Maire,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

Considérant que :

- la ligne ferroviaire BELFORT-LURE-LUXEUIL-ÉPINAL constitue une infrastructure essentielle pour l'aménagement du territoire, la mobilité quotidienne des habitants et le développement économique local ;
- cette ligne joue un rôle structurant dans la connexion interrégionale entre la Bourgogne-Franche-Comté et le Grand Est et qu'elle constitue une artère de liaison européenne stratégique (de la Suisse au Luxembourg) ;
- cette ligne est vitale pour les étudiants du territoire qui se rendent vers les pôles universitaires comme NANCY ou BESANCON et que sa disparition engendrerait une inégalité d'accès à l'enseignement supérieur ;
- le maintien et le développement de cette ligne répondent aux enjeux écologiques et climatiques actuels ;

- le train est le moyen de transport collectif le plus écologique, le plus sûr et le plus inclusif ;
- la modernisation et la régénération de cette ligne sont indispensables pour répondre aux objectifs de transition énergétique et de développement durable fixés par l'État et la Région, notamment pour assurer les enjeux de connexion avec les gares TGV.

La Ville de LURE

- **AFFIRME** son attachement au service public ferroviaire, garant d'un aménagement du territoire équilibré, d'une mobilité durable et d'une justice sociale.
- **S'OPPOSE FERMEMENT** à toute fermeture ou réduction de service sur la ligne Belfort-Lure-Épinal
- **EXIGE** que **l'État** (car il est, à travers SNCF Réseau, le propriétaire des infrastructures ferroviaires) s'engage aux côtés des Régions Bourgogne-Franche-Comté et Grand-Est dans un **plan ambitieux de régénération et de modernisation** notamment de la partie de la ligne entre Lure et Epinal, incluant la rénovation des voies circulantes, l'amélioration du matériel roulant et le maintien des guichets dans les gares de proximité.
- **SOULIGNE** que la défense des lignes ferroviaires secondaires est un enjeu stratégique face au défi climatique
- **APPELLE** à une coopération renforcée entre l'État, les Régions concernées et la SNCF pour garantir un service ferroviaire de qualité, régulier et adapté aux besoins des habitants du territoire luron.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET A L'UNANIMITÉ,

- **INTERPELLE,** principalement, le Ministre des Transports ainsi que les Présidentes des Régions Bourgogne-Franche-Comté et Grand Est pour qu'ils prennent toutes les mesures nécessaires au maintien et au développement de la ligne BELFORT-LURE-ÉPINAL dans l'intérêt des habitants du territoire luron et de l'avenir du service public ferroviaire.

2. COMMISSION CULTURE – PATRIMOINE - SOCIAL – POLITIQUE DE LA VILLE – ÉDUCATION – JEUNESSE – JUMELAGE

2.1. ACQUISITION DE MATÉRIEL TECHNIQUE POUR ESPACES CULTURELS – DEMANDE DE SUBVENTION

Rapporteur : Madame Christelle CONTEJEAN, Adjointe au Maire,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, à déposer un dossier de demande de subvention de 24.724,00 € (VINGT QUATRE MILLE SEPT CENT VINGT QUATRE euros) auprès des services du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté.

2.2. SUBVENTION AUX COOPÉRATIVES SCOLAIRES DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES ET MARTENELLES LURONNES DANS LE CADRE DES CRÉDITS SCOLAIRES (DOTATIONS BUS, COOPÉRATIVES, ACTIONS CULTURELLES)

Rapporteur : Madame Karine GUILLEREY, Adjointe au Maire,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à verser à chaque coopérative scolaire des écoles élémentaires et maternelles ces dotations correspondant à un coût global de 8 975 €. Les crédits en question ont été inscrits au Budget Primitif 2025 (section de fonctionnement).

2.3. DEMANDE DE SUBVENTIONS DES ÉCOLES PRIMAIRES POUR L'AFFILIATION A L'USEP AU TITRE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

Rapporteur : Madame Karine GUILLEREY, Adjointe au Maire,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à verser à chaque coopérative scolaire une subvention correspondant aux frais d'adhésion, conformément à la répartition ci-dessous :

Jules Ferry :	1 020 €
Jean Macé :	595 €
Soit un coût total de	**1 615 €**

2.4. SUBVENTION A LA COOPÉRATIVE SCOLAIRE DU GROUPE SCOLAIRE POLOGNE (ÉLÉMENTAIRE ET MATERNELLE) POUR L'ACHAT DE MATÉRIEL DE MOTRICITÉ

Rapporteur : Madame Karine GUILLEREY, Adjointe au Maire,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à verser à la coopérative du Groupe scolaire Pologne (école maternelle et école élémentaire), une subvention d'un montant de 1 000 € afin d'aider les deux écoles retenues dans ce programme pédagogique en 2025.

3. COMMISSION TRAVAUX – BATIMENTS – URBANISME – HABITAT – SÉCURITÉ – ÉCOLOGIE – CADRE DE VIE – COMMERCE

3.1. CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE ÉCOLE MATERNELLE Michel NOIR - INFORMATION

Rapporteur : Monsieur Jérôme LAROCHE, Adjoint au Maire,

L'exposé entendu,

Le Conseil Municipal,

- **PREND ACTE** de ces informations.

3.2. AIRE DE JEUX – DEMANDE DE SUBVENTION

Rapporteur : Monsieur Jérôme LAROCHE, Adjoint au Maire,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le projet.
- **SOLLICITE** une subvention auprès du Département de la Haute-Saône.
- **SUPPLÉE** toute défaillance éventuelle du financeur public autre que la collectivité municipale.

Avant de clôturer la séance, Monsieur le Maire remercie les services qui ont contribué à la construction du budget, et en particulier, Manuela FERNANDES et Nadine BRINGOUT.

Fait à LURE, le 23 Avril 2025
et affiché le 24 Avril 2025

Pour le Maire et par délégation,
Le 1er Adjoint au Maire,
Stéphane FRECHARD.

MAIRIE DE LURE (Haute-Saône)